

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
.....
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Domaine de la prestation : Métrologie Légale .

Objet de la prestation : octroi de décision d'approbation du modèle

Conditions d'obtention

- Présentation d'un dossier comportant les pièces demandées

Pièces à fournir

- Notice descriptive de l'instrument
 - Plans de montage et plans détaillés
 - Schémas de principe
 - Photographie de l'instrument
 - Décision d'approbation du modèle du pays d'origine
 - Procès-Verbaux d'essai émanant de laboratoires reconnues
 - Modèle témoin de l'instrument
- N.B : l'administration peut demander toutes autres pièces jugées nécessaires pour l'examen du dossier

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
-dépôt du dossier - Etude du dossier - Essais de performance du modèle - Emission de la décision d'approbation - Paiement des frais d'approbation	Service relevant de la Sous-direction de la métrologie légale	D'un à 2 mois à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Lieu de dépôt du dossier
Service : Sous-direction de la métrologie légale Adresse : 1, rue Lavoisier Tunis 1000

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Sous-direction de la métrologie légale Adresse : 1, rue Lavoisier Tunis 1000

Délai d'obtention de la prestation
D'un à 2 mois à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Références législatives et/ou réglementaires
-Loi n° 99-40 du 10 mai 1999 relative à la métrologie légale - Décret n° 2001-588 du 26 Février 2001 portant fixation des redevances à percevoir pour les opérations de contrôles métrologiques légaux des instruments de mesure et les modalités de recouvrement -Décret n° 2001-1036 du 8 Mai 2001 fixant les modalités des contrôles métrologiques légaux , les caractéristiques des marques de contrôle et les conditions dans les quelles elles sont apposées sur les instruments de mesure.